



Renouvellement cdd après un congé maternité

Par **cddcongémater**, le **05/10/2008 à 18:06**

Bonjour, Je suis actuellement en CDD pour remplacer une personne partie en congé maternité. Le contrat a été conclu pour une durée de 6 mois minimum et il prend fin "au plus tôt à l'issue de cette durée minimale et au plus tard le surlendemain du retour de Mme XY". J'ai appris que cette personne serait de retour le 5 janvier (donc je suis toujours en CDD pour remplacement de mme XY jusqu'au surlendemain, soit jusqu'au 7 janvier inclus) et ma hiérarchie souhaite que je reste jusqu'au 31 janvier. Mes interrogations sont les suivantes :
Peut-on renouveler le CDD au regard du code du travail dans ce cas? Ou suis-je obligée d'accepter la proposition de l'entreprise, à savoir être en interim du 7 au 31 janvier? Le fait d'excéder la période minimale de 6 mois constitue-t-il déjà un renouvellement? Il me semblait que l'on pouvait renouveler un CDD au moins une fois à condition de rester dans les délais légaux de durée maximum...
Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Bien cordialement.

Par **Marion2**, le **05/10/2008 à 18:36**

Il n'y a pas de durée maximale pour un CDD